

Avis de course

1. Organisateur

- 1.1. Cercle de la Voile de le Béroche (CVB), 2024 St-Aubin.
- 1.2. Président du comité d'organisation : Christian Zbinden, Rue du Port 22, 2024 Saint-Aubin.
- 1.3. Président du comité de course : Claudio Reynaud, Ch. de la Sagne 34, 2024 Saint-Aubin.

2. Lieu et dates

La régates se déroulera le **22 et 23 juin 2013** devant St-Aubin, pour des raisons météorologiques le parcours peut être déplacé.

3. Règles

- 3.1. La régates sera régie par :
- 3.2. Les "règles" telles que définies dans les Règles de Course à la Voile de l'ISAF.
- 3.3. Les règles de course générales FVLJ/C3L en vigueur (voir : www.fvlj.ch).
- 3.4. Les addendas édités par le CVB.

4. Admissibilité

- 4.1. La régates est ouverte aux séries suivantes : **Optimist, Laser Radial, Laser 4.7 et 420.**

5. Publicité

- 5.1. Publicité des participants est autorisée, le concurrent est tenu de présenter spontanément l'autorisation délivrée par Swiss Sailing.

6. Inscriptions

- 6.1. L'inscription se fera sur place dès 12h le 9 juin.

7. Finance d'inscription

- 7.1. Optimist : 15.-
- 7.2. Laser Radial et 4.7 et 420 : 20.-

8. Programme

- 8.1. Horaires :
 - 8.1.1. Samedi 22 juin : accueil, inscriptions dès 12h00
 - 8.1.1.1. A disposition à 13h30, premier départ possible 14h00.
 - 8.1.2. Dimanche 23 juin : à disposition à 9h00 (sauf modification au tableau officiel le jour précédent).
 - 8.1.2.1. Dernier départ possible à 15h00.
 - 8.1.2.2. Remise des prix selon affichage au tableau officiel

9. Nombre de courses:

- 9.1. Il est prévu de courir 6 courses.
- 9.2. 4 courses au maximum pourront être courues par jour.

10. Plan de parcours

- 10.1. Selon instructions Générales C3L (Voir site internet www.fvlj.ch).

11. Classement

- 11.1. A partir de 4 courses validées le score d'un bateau sera le total des points de toutes les manches après avoir retiré le plus mauvais score.

12. Prix

- 12.1. Les prix suivants seront attribués :
 - 12.1.1. Un prix spécial pour
 - 12.1.1.1. 3 premiers classés.
 - 12.1.1.2. 1 premier B.
 - 12.1.1.3. 1^{ère} fille
 - 12.1.1.4. un prix souvenir pour tous les participants.

13. Amarrages et places de parc

- 13.1. Les bateaux seront parqués autour du club selon les instructions données lors de l'accueil.
- 13.2. Une place de parc est prévue pour les remorques et celles-ci devront être impérativement déposées à cet endroit.
- 13.3. Une place est prévue pour les bus camping et les tentes.

14. Bateaux d'accompagnement

- 14.1. Les bateaux accompagnateurs doivent être enregistrés avant la manifestation et sont soumis aux instructions de l'autorité organisatrice.
- 14.2. Les bateaux sont inclus dans le dispositif de sécurité de la régates.

15. Manifestations

- 15.1. Samedi 11 juin : après la dernière régates, pasta party offerte aux concurrents (accompagnateurs participation de 6.- p/p)

16. Responsabilités et assurances

- 16.1. Les concurrents participent à la régates à leurs propres risques (règle 4 des RCV, Décision de courir). L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régates, aussi bien avant, pendant, qu'après la régates.
- 16.2. Chaque bateau participant doit être en possession d'une assurance valide en responsabilité civile d'un montant minimum de CHF 1'000'000.- valable en compétition.